

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2016.11.11/346

Création de la Régie à autonomie financière et à personnalité morale dite « *régie personnalisée* » pour gérer les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées
de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence :
. Adresse de domiciliation du siège de la Régie

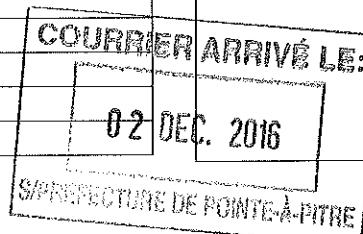
Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

11^{ème} séance de l'année 2016

Mercredi 23 novembre 2016

L'an deux mille seize, le mercredi 23 novembre, à 10 heures 00 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 8 novembre 2016.

Présents : 34		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	



Excusés représentés : 2

Autres Conseillers Communautaires :

M. Harry DURIMEL

Procuration à M. Jean-Charles SAGET

M. José GUIOLET

Procuration à Mme Josiane GATIBELZA

Excusés non représentés : 5

Vice-Présidents :M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)Mme Murielle JABES (7^{ème} Vice-Présidente)Mme Claudine CHALUS (12^{ème} Vice-Présidente)Autre Conseiller Communautaire :

Mme Alberta ALBERI BELAYE-MAURICE

Absents : 9

Vice-Président :M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Max CELIGNY

M. Michel RINCON

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS

Mme Lise Claude AZEDE

M. Maurice LORQUIN

M. Daniel MARIN

M. Patrick SELLIN

M. Olivier SERVA

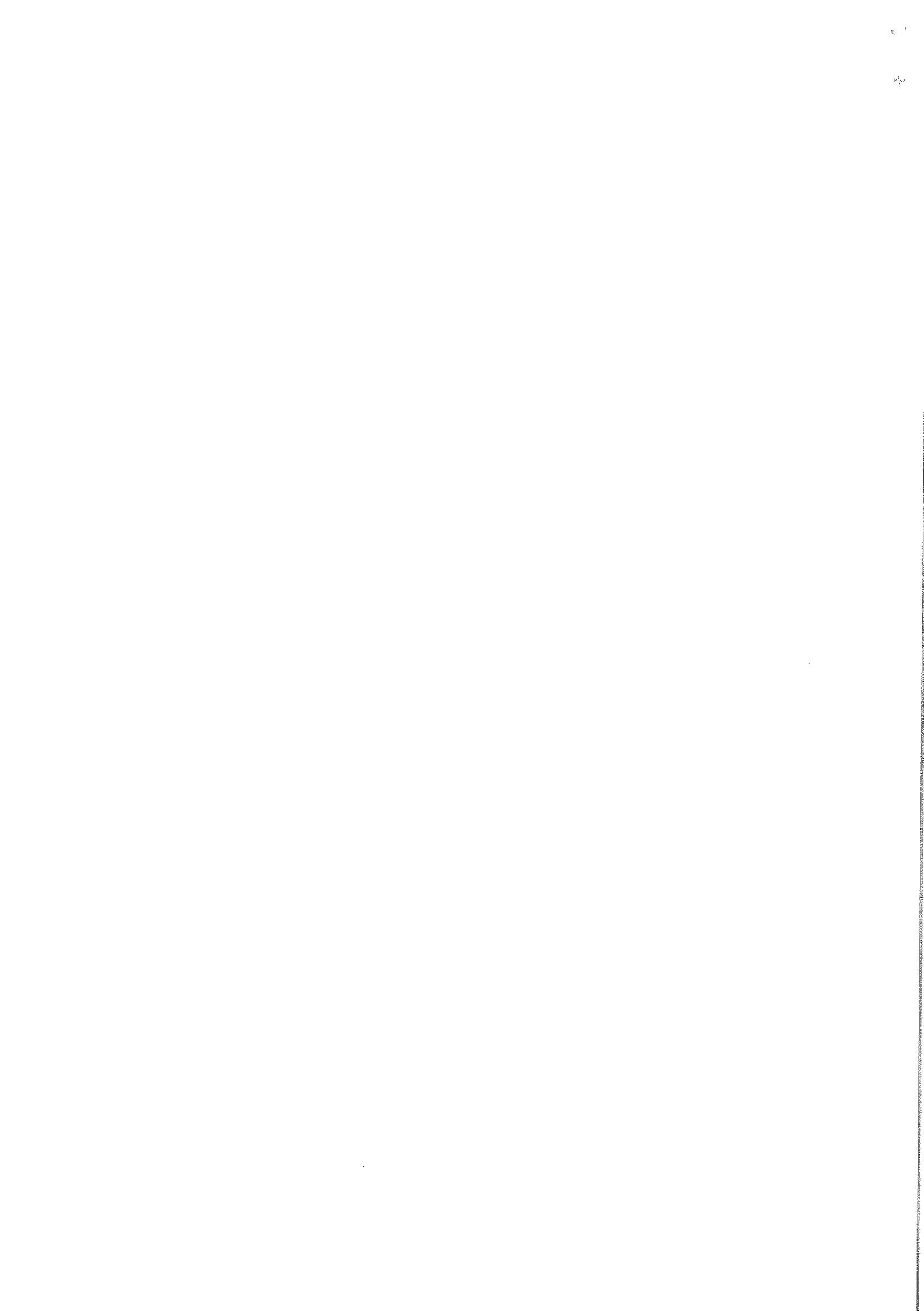


Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT*), notamment ses articles L.2221-1 à L.2221-10 et R.2221-1 à R.2221-52;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approbation des statuts de l'EPCI;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2015.12.06/76 du Bureau Communautaire autorisant le Président à signer le protocole d'accord transactionnel relatif aux contrats de délégation des Services Publics d'Eau et d'Assainissement de CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2016.06.07/290 du Conseil Communautaire du 22 juin 2016 – Alimentation en Eau potable et Assainissement des Eaux Usées sur le territoire de CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2016.07.08/311 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2016 portant désignation des membres du Comité de pilotage pour la réalisation du projet se rapportant au changement de mode de gestion des Services d'Eau et d'Assainissement des Eaux usées de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2016.10.11/322 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 – Principe de retour en régie pour l'exploitation des Services Publics d'Eau potable et d'Assainissement collectif des Eaux usées de la Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU** la délibération n°2016.10.11/323 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 portant choix du type de Régie ;
- VU** la délibération n°2016.10.11/324 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 autorisant le Président à saisir le Comité Technique et la Commission Consultative des Services Publics locaux ;
- VU** la délibération n°2016.11.11/344 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant création de la Régie à autonomie financière et à personnalité morale dite « *régie personnalisée* » pour gérer les Services Publics d'Eau potable et d'Assainissement collectif des Eaux usées de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence : *Approbation des statuts de la Régie* ;
- VU** la délibération n°2016.11.11/345 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant création de ladite Régie pour gérer les Services Publics d'Eau potable et d'Assainissement collectifs des Eaux usées de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence : *Choix du nom de la Régie / Adoption d'un logotype* ;



Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT*), notamment ses articles L.2221-1 à L.2221-10 et R.2221-1 à R.2221-52;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approbation des statuts de l'EPCI;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2015.12.06/76 du Bureau Communautaire autorisant le Président à signer le protocole d'accord transactionnel relatif aux contrats de délégation des Services Publics d'Eau et d'Assainissement de CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2016.06.07/290 du Conseil Communautaire du 22 juin 2016 – Alimentation en Eau potable et Assainissement des Eaux Usées sur le territoire de CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2016.07.08/311 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2016 portant désignation des membres du Comité de pilotage pour la réalisation du projet se rapportant au changement de mode de gestion des Services d'Eau et d'Assainissement des Eaux usées de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2016.10.11/322 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 – Principe de retour en régie pour l'exploitation des Services Publics d'Eau potable et d'Assainissement collectif des Eaux usées de la Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- VU** la délibération n°2016.10.11/323 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 portant choix du type de Régie ;
- VU** la délibération n°2016.10.11/324 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 autorisant le Président à saisir le Comité Technique et la Commission Consultative des Services Publics locaux ;
- VU** la délibération n°2016.11.11/344 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant création de la Régie à autonomie financière et à personnalité morale dite « *régie personnalisée* » pour gérer les Services Publics d'Eau potable et d'Assainissement collectif des Eaux usées de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence : *Approbation des statuts de la Régie* ;
- VU** la délibération n°2016.11.11/345 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant création de ladite Régie pour gérer les Services Publics d'Eau potable et d'Assainissement collectifs des Eaux usées de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence : *Choix du nom de la Régie / Adoption d'un logotype* ;

Considérant le rapport du Président et le choix effectué par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 3 novembre 2016, de mettre en place une Régie personnalisée pour gérer l'exploitation des Services Publics d'Eau potable et d'Assainissement collectif des Eaux usées de la Communauté d'Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2017;

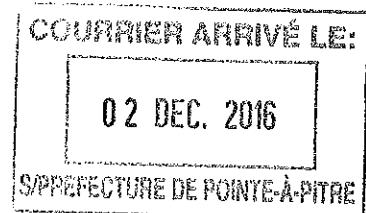
Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 10 novembre 2016 ;

Considérant l'avis du Comité Technique, réuni le 22 novembre 2016 ;

Considérant le projet des statuts de la Régie, annexé à la présente ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;



ARTICLE 1- De fixer le siège de la Régie de l'Eau potable et de l'Assainissement collectif des Eaux usées avec autonomie financière et personnalité morale, dénommée « *Eau d'Excellence* » à l'adresse suivante :

**18, ZAC de HOUELBOURG III
Voie Verte
Zone industrielle de Jarry
97 122 Baie-Mahault**

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.



extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 02 DEC. 2016

Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 02 DEC. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 02 DEC. 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 02 DEC. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 02 DEC. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 02 DEC. 2016

